PROJET DE TERRITOIRE

du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

de la Bande Rhénane Nord

Version approuvée le 23 janvier 2020

PREAMBULE

La Bande Rhénane est depuis le 1er janvier 2019 reconnue Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

Cette disposition de la loi MAPTAM adoptée en 2014 marque une nouvelle étape dans le développement des coopérations intercommunales à l'échelle de la Bande Rhénane. Ses missions et compétences statutaires sont les suivantes :

Extrait Arrêté préfectoral de création du PETR

ARTICLE 4. OBJET

Le PETR de la Bande Rhénane Nord a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

A cet effet, le PETR de la Bande Rhénane Nord exerce les missions et compétences définies dans les articles qui suivent.

ARTICLE 5. COMPETENCES ET MISSIONS EXCERCEES

ARTICLE 5-1 : MISSIONS

Le PETR de la Bande Rhénane Nord a pour objet :

- l'exercice d'activités d'études, d'ingénierie, d'animation, de coordination ou de toute autre prestation nécessaire à la réalisation des projets de développement local, économique, social, environnemental, culturel, technologique et touristique, d'intérêt collectif tels que définis dans le Projet de Territoire du PETR de la Bande Rhénane Nord ;

- la représentation de la Bande Rhénane Nord, et constitue un cadre de contractualisation infrarégionale et infradépartementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité à une échelle supracommunautaire et est apte à engager contractuellement ses membres, avec leurs accords, auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental, ou toute autre collectivité publique ou partenaire.

ARTICLE 5-2 : COMPETENCES

Le PETR de la Bande Rhénane Nord est compétent en matière d'élaboration, de suivi, de révision et de modification du schéma de cohérence territoriale de la Bande Rhénane Nord tel que défini par l'article 1er de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Dans ce cadre, ses missions sont notamment de définir les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire de la Bande Rhénane Nord, et particulièrement celles portant sur les évolutions démographiques, la croissance urbaine, l'activité économique, les infrastructures et les services de transport, l'aménagement numérique, les équipements et les services publics, l'environnement et de façon générale, les choix relatifs à l'occupation de l'espace à moyen et à long termes.

La déclinaison de ces actions fera l'objet d'une convention territoriale, signée entre le PETR et les EPCI membres.

Leur mise en oeuvre nécessitera un relais fort au sein des communautés de communes, ainsi qu'une lisibilité des modalités d'actions collectives.

L'objectif de ce premier projet de territoire est de s'accorder sur des fondamentaux et les principaux axes d'intervention et d'actions. Ce projet de territoire du PETR de la Bande Rhénane pourra être complété au 2ème semestre 2020.

La Bande Rhénane Nord, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la Communauté de Communes du Pays Rhénan **décident d'agir ensemble** au service d'une ambition de **façon concertée et complémentaire**, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs.

Le Projet se base sur **les besoins et initiatives du territoire** en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Il y a une double finalité :

- il constitue **le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération** entre les Communautés de Communes de de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan et le PETR de la Bande Rhénane Nord ;

- il identifie des **actions structurantes** qui seront décisives pour l'avenir du territoire concerné et la mise en oeuvre du PADD du SCoT de la Bande Rhénane Nord.

A l'écoute des besoins, le PETR de la Bande Rhénane Nord et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan œuvrent de concert pour **assurer la convergence et la bonne complémentarité entre leurs actions.**

Le PETR pourra envisager des actions communes, des conventions avec les EPCI. Il pourra également coopérer selon les domaines avec les territoires voisins (Alsace du Nord, Eurométropole). Cela pourra également se faire dans le cadre d'une coopération transfrontalière renforcée : coopération dans l'aire métropolitaine jusqu'à la technoRégion de Karlsruhe, instauration d'une zone économique franco-allemande dotée de règles communes, rapprochement de systèmes éducatifs, … conformément au traité d'Aix-la-Chapelle (2019).

SOMMAIRE

Sommaire Page 4

Méthode Page 5

Rappel juridique Page 6

Carte / DOO du SCoT de la Bande Rhénane Nord Page 8

Diagnostic et enjeux / pistes d'actions

- Aménagement du territoire Page 9
- Accessibilité et mobilité sous toutes leurs formes Page 12
- Transition écologique/Plan climat Page 18
- Economie et emploi Page 21
  actions inscrites dans le POCE
- Conditions de développement culturel et social Page 26
- Mobilisation, animation pour valoriser le territoire Page 28

METHODE

L'élaboration du projet de territoire s'est déroulée en 2 temps :

• diagnostic / enjeux / objectifs partagés en commission

• projet cadre de plan d'actions. L'objectif du diagnostic est d'identifier, pour chacune des thématiques mentionnées par la loi (développement économique, aménagement de l'espace, promotion de la transition écologique, développement culturel et social) les stratégies et actions d'ores et déjà menées ou envisagées.

Les modalités d'exercice des actions retenues d'importance pour le PETR et leur suivi, seront ensuite précisées.

Le Projet de territoire est soumis pour avis aux EPCI et approuvé par le Comité syndical du PETR.

➔➔ Décembre 2019

Les pistes du Plan d'actions pourront être précisées et validées dans un volet plus opérationnel et programmatique en 2020. Les actions à développer seront engagées sous réserve de mobiliser les moyens et à rechercher les financements adéquats en relation avec les deux EPCI au cours du prochain mandat et en lien avec les autres sources de financement.

LES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DU PETR SONT LES SUIVANTS :

- MOBILITE
- PLAN CLIMAT
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (POCE)
- CULTURE RHENANE, BILINGUISME
- SCOT

- RAPPEL JURIDIQUE

-
- Devenu PETR au 1er janvier 2019, le Pôle de la Bande Rhénane doit élaborer un projet de territoire, selon les principes de l'article L5741-2 du CGCT (loi MAPTAM 2014).
- « Dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent. »
- Le projet de territoire a une vocation transversale :
- « Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. »
- « Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. »
- Il s'inscrit dans la lignée des travaux réalisés ces dernières années (SCoT)).
- Il n'a pas de valeur juridique prescriptive au sens où « Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. »
- Sa spécificité réside dans le développement des coopérations entre communes et intercommunalités du Pôle :
- « Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. »
- « Le pôle d'équilibre territorial et rural et les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent peuvent se doter de services unifiés dans les conditions prévues à l'article L. 5111¬1¬1 du présent code. Le pôle d'équilibre territorial et rural présente, dans le cadre de son rapport annuel sur l'exécution du projet de territoire, un volet portant sur l'intégration fonctionnelle et les perspectives de mutualisation entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent. »
- Il est évalué, et révisable :
- « Sa mise en oeuvre fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle et aux conseils généraux et conseils régionaux ayant été associés à son élaboration. »
- «Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent. »
- Il est orienté vers l'action, et pose dans une convention territoriale le cadre des conventions ou contrats le permettant :
- « Pour la mise en oeuvre du projet de territoire, le pôle d'équilibre territorial et rural, d'une part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle et, le cas échéant, les conseils [départementaux] et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration, d'autre part, concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au pôle d'équilibre territorial et rural par les établissements publics de coopération intercommunale et par les conseils départementaux et les conseils régionaux pour être exercées en leur nom.

- «La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des établissements publics de coopération intercommunale, des conseils [départementaux] et des conseils régionaux sont mis à la disposition du pôle d'équilibre territorial et rural. »
- Il fait l'objet d'une concertation :
- « Le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural et, le cas échéant, par les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration. »
- On peut rappeler que :
- « Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné à cet effet.
- «La conférence est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an. »
- Et que :
- « Un conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural.
- «Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le conseil syndical du pôle d'équilibre territorial et rural.
- «Les modalités de fonctionnement du conseil de développement sont déterminées par les statuts du pôle d'équilibre territorial et rural». Le SRDEII constitue une stratégie offensive, structurante, concernée et fédératrice de la Région pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.

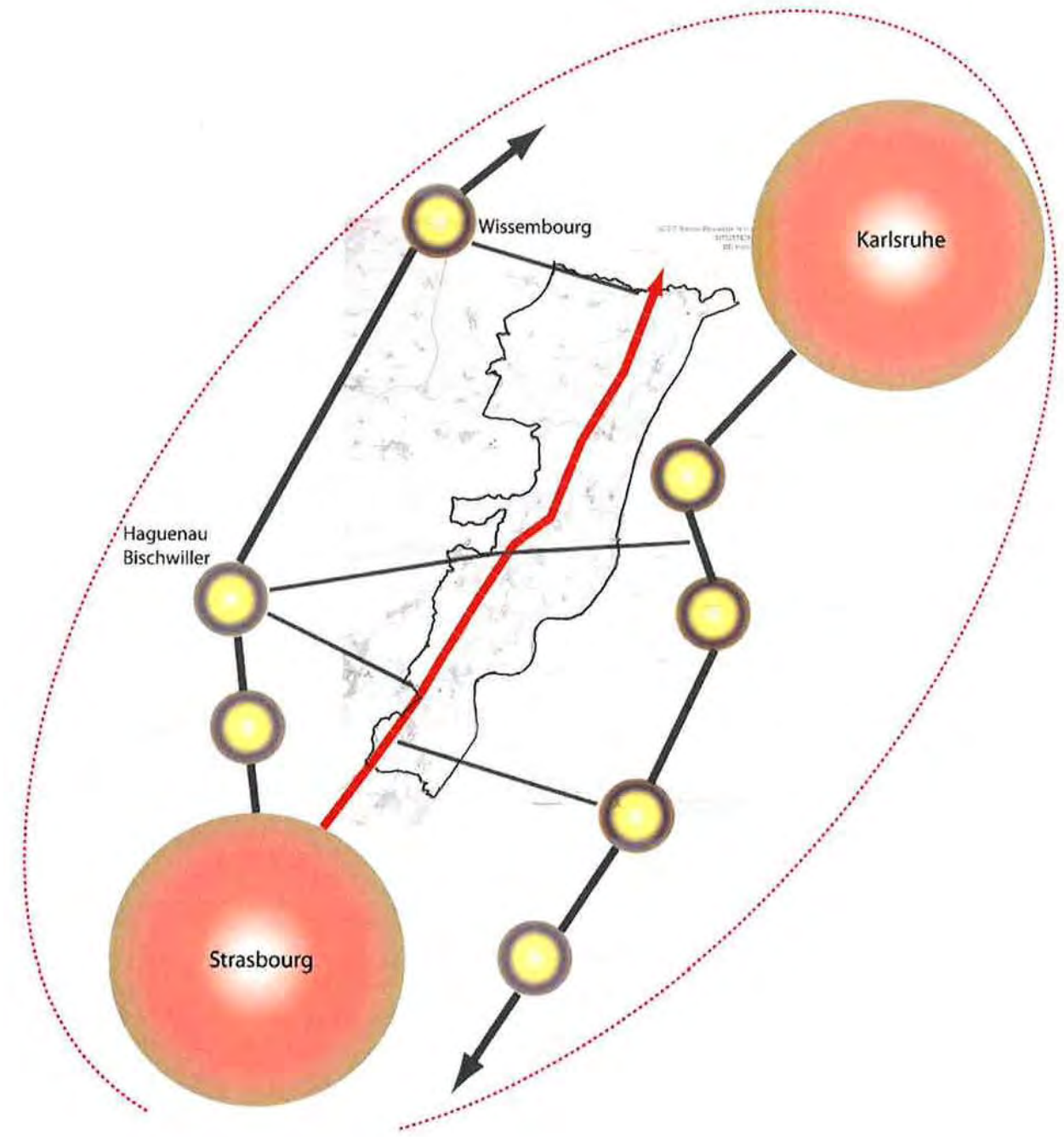

Source : SCoT de la Bande Rhénane Nord ; DOO ; 2013

Le diagnostic synthétique du territoire constitue un gage de priorisation pertinente des actions.

Les enjeux s'appuient sur les grandes orientations du SCoT de la Bande Rhénane Nord et notamment les objectifs du PADD.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

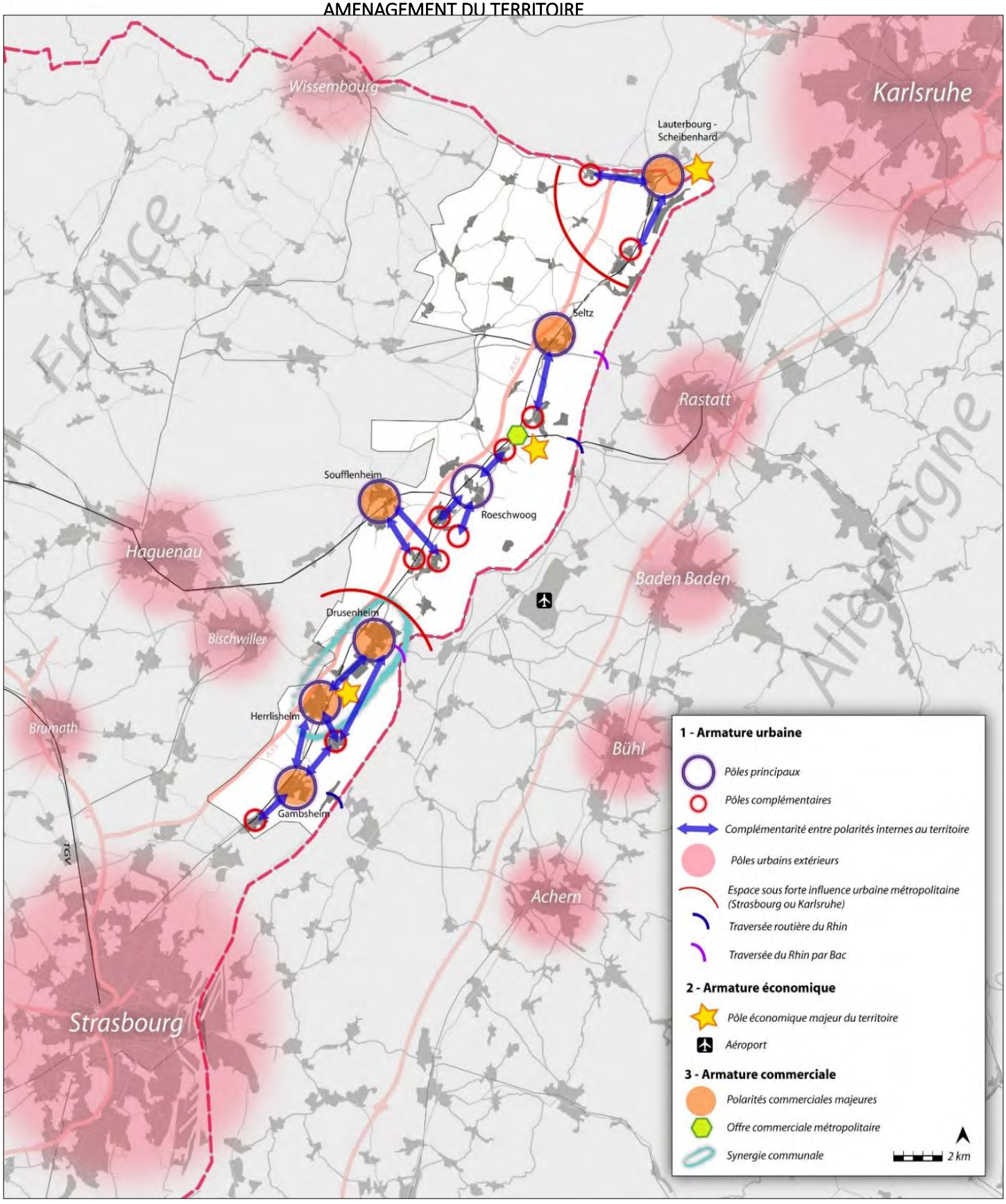

TABLEAU DE SYNTHESE : ATTRACTIVITE GENERALE DE LA BANDE RHENANE NORD

FORCES	FAIBLESSES
▪ Une vision commune du devenir du territoire (PADD) ▪ Attractivité résidentielle et qualité de vie ▪ Position **Aire métropolitaine** ▪ Accessibilité **3 R (Route, Rail, Rhin)** ▪ **Attractivité économique** se traduisant par des emplois liés à la proximité de l'Allemagne ▪ Des réserves foncières et projets de **ZAE avec vision sur vocation complémentaire** ▪ Tissu économique diversifié ▪ **Patrimoine rhénan** valorisable du point de vue touristique ▪ **Plans d'eau, ports, gravières** disposant d'un potentiel loisir et économique ▪ Stratégie en matière de développement de la **promotion touristique notamment cyclo** (organisation, structuration) ▪ **Barrage hydroélectriques, géothermie** en eau profonde	▪ Foncier d'entreprise sujet à des contraintes environnementales ▪ Concurrence territoriale forte (attractivité nouvelle de l'Eurométropôle dynamique du secteur Haguenau-Brumath, gisement Baden Wurtemberg) ▪ Nombreux Déplacements domicile-travail ▪ Hébergement de faible -moyenne gamme ▪ Tissus d'entreprises locales (auto entreprise, télétravail…) peu identifié ▪ Manque agence intérim, antenne emploi. ▪ Panorama de l'action locale à développer (réseau, animation…) ▪ Fluctuations avec forte dépendance à la politique de l'habitat et à l'Eurométropole
OPPORTUNITE	**MENACES**
▪ Positionnement post COS (Contournement Ouest de Strasbourg) ▪ Schéma et stratégie de commercialisation pour l'accueil d'entreprises à l'échelle des EPCI ▪ La plus grande ZA commercialisable d'ici 2020 (80 ha commercialisables) au niveau du Rhin supérieur ▪ Un centre de marques (près de 2 MM de visiteurs, clientèle étrangère 60%) ▪ Un port logistique majeur (Lauterbourg) ▪ Action des EPCI pour une stratégie foncière adaptée ▪ Spécialisation ou vocation des zones d'activités afin de mettre en place des synergies ▪ Développement de la coopération transfrontalière ▪ Structurer les offices de tourisme et créer une nouvelle synergie entre le tourisme, les commerçants et les artisans (potiers…)	▪ Perdre des emplois industriels ▪ Contraintes PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) ▪ Equilibre financier des projets stratégiques (coût de sortie des terrains notamment des friches) ▪ Développement contraint autour d'un pôle majeur (Outlet favoriser la durabilité du concept) ▪ fragilité de la poterie artisanale locale avec effort sur futur IGP (Indication Géographique Protégée) ▪ S'affirmer au sens de la Bande Rhénane Nord à côté de l'Eurométropole Eco 2030 et Technoregion de Karlsruhe ▪ Rhin = axe fluvial et transport à maintenir (problématique niveau/débit, température du Rhin)

▪ S'affirmer (SRADDET, SRDEII) ▪ Recherche de complémentarités - réciprocités avec les métropoles	

Le territoire est marqué par :

- une histoire qui a forgé une identité
- une situation géographique dans l'aire métropolitaine entre deux métropoles
- une tradition en matière de planification et d'urbanisme
- un territoire avec une dynamique démographique

Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Mutualiser des outils de suivi des dynamiques territoriales Observatoire SCoT/PLU : Élaborer, évaluer, faire évoluer le SCoT (modification, révision…)
- Urbanisme : Accompagner l'évolution des PLU et PLUi
- Aménagement et construction : valoriser les bonnes pratiques, chartes et guides partagés de qualité urbaine, conseil pour une prise en compte d'aléas en relation avec le projet Plan Climat
- Habitat : échanges avec les bailleurs sociaux, accompagnement aux EPCI qui le souhaitent sur une prise de compétence habitat
- Réaliser des études stratégiques et prospectives (logistique, devenir des ports, gravières.....) selon les priorités à définir, mettre en place des plateformes de discussion

ACCESSIBILITE ET MOBILITE SOUS TOUTES LEURS FORMES

Etat des Lieux

Projets

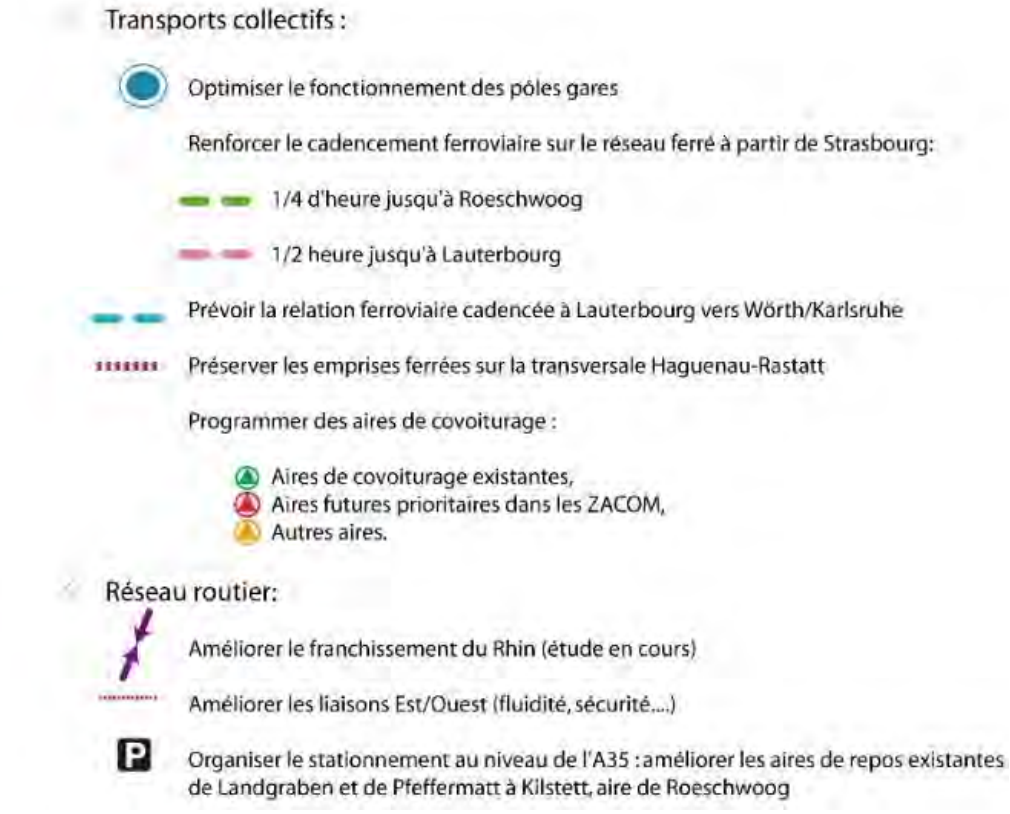

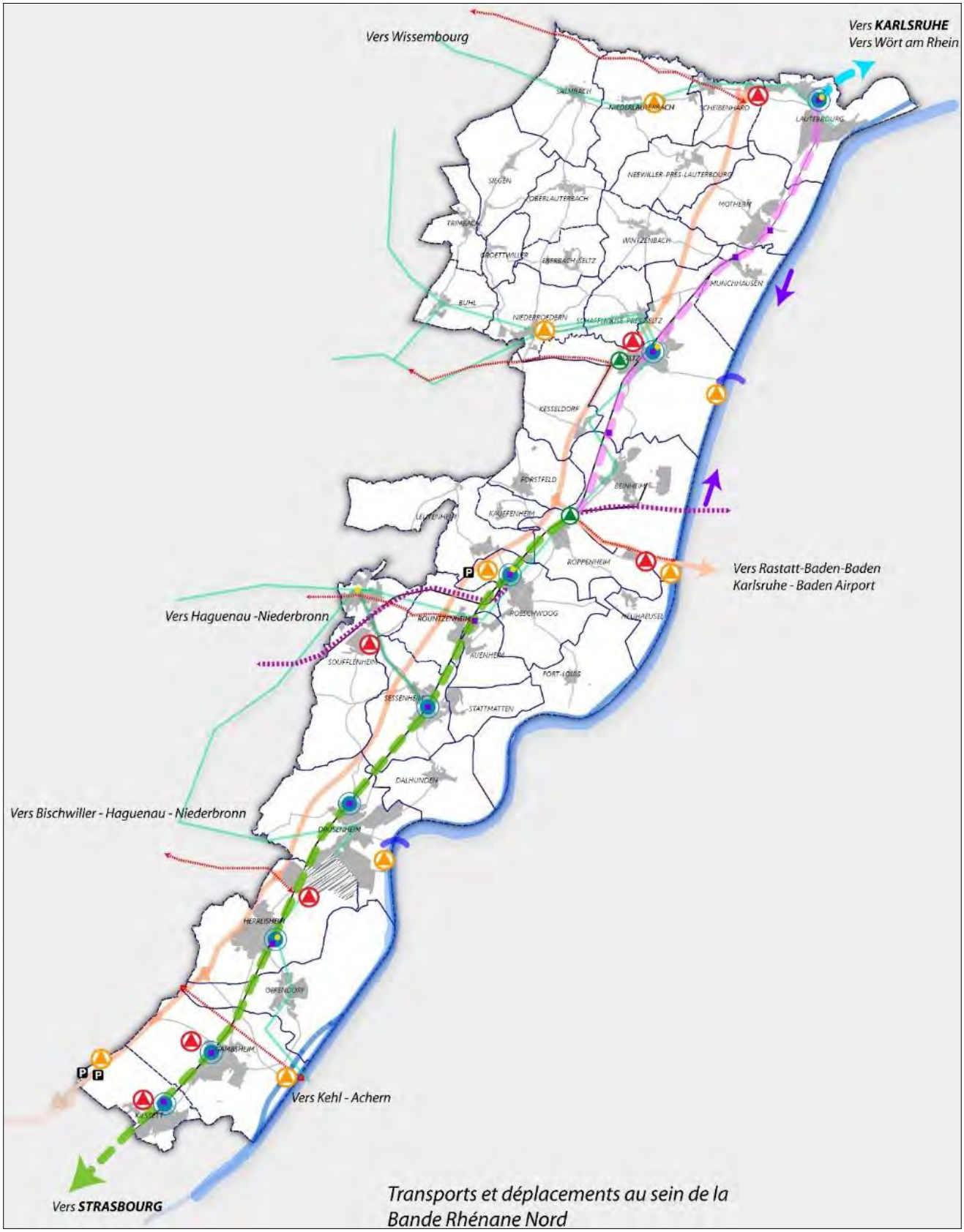

UNE BONNE ACCESSIBILITE 3 R

LA QUESTION DES MOBILITES EST UN SUJET MAJEUR DU TERRITOIRE NOTAMMENT CONCERNANT :

- Les déplacements et mobilités / l'impact du COS et de la période post grenelle des mobilités
- Une accessibilité aux réseaux de transport et de déplacement
- La problématique du devenir de la navigation fluviale et des ports / darses
- Le transport de marchandises avec l'atout des 3 R (ex l'accès par les entreprises au réseau ferré) et la question du transit

LES MOBILITES LOCALES SOUS TOUTES LEURS FORMES à savoir les sujets suivants :

- Les migrations pendulaires domicile travail
- L'accès ferroviaire amélioré
- Des modes actifs (vélo, marche) relativement peu développés et Aménagements cyclables
- Les cheminements piétonniers.
- Les franchissements transfrontaliers piétons et cycles
- L'accès aux services publics et marchands et aux soins
- Le covoiturage en tant qu'alternative

FORCES	FAIBLESSES
▪ 3R (ROUTE, RAIL, RHIN) ▪ PROXIMITE AUTOROUTE ET COS ▪ LIGNE FERROVIAIRE NORD-SUD AVEC GARES DE RABATTEMENT ▪ Montée en débit numérique ▪ Traversées sur le Rhin améliorées ▪ Voirie développée	▪ FAIBLESSE DES AXES TRANSVERSAUX EST-OUEST ▪ TERRITOIRE DE TRANSIT ▪ ACCES AUX GARES DE RABATTEMENT SATURES, AIRES DE COVOITURAGES SATUREES ▪ Modes cyclables - manque un schéma d'ensemble et des liaisons cyclables (existant dans la Plaine du Rhin, en cours dans le Pays Rhénan)
OPPORTUNITES	**MENACES**
▪ PROJET DE LIAISON SAARBRUCKEN/HAGUENAU/ROESCHWOOG/RASTATT /KARLSRUHE PROJET DE LIAISON TRANSFRONTALIERE PIETONNE ET CYCLISTE A BEINHEIM ▪ POLITIQUE DE LIGNE TER / RENFORCEMENT METROPOLITAIN ▪ Réflexion prise de compétence voirie à la croisée (mobilités douces, aménagement numériques, réseaux, emplacements réservés de PLU, récupération d'eaux pluviales…) ; compétence déjà prise par la Plaine du Rhin ▪ Développement des initiatives pour diversifier les modes de déplacement et les rendre multimodaux ▪ Fréquentation en hausse des aires de covoiturages	▪ Liaisons insuffisantes en modes doux, pistes cyclables, aménagements piétonnisés… UNE OBLIGATION DE DEPLACEMENT EN VOITURE ▪ TERRITOIRE DE TRANSIT DES POIDS LOURDS QUI TRAVERSENT NOTRE TERRITOIRE POUR CONTOURNER LA TAXATION EN ALLEMAGNE OU POUR ALLER SUR L'AXE STRASBOURG-PARIS

-

Rappel Commission du 19 juin 2019

La mobilité sous toutes ses formes – Rapporteur Robert HEIMLICH

Les actions pourraient porter sur les axes suivants :

- *Le rail – développement de la ligne Strasbourg-Lauterbourg-Karlsruhe et le rabattement vers les gares*
- *Transports en commun – Liaison Rastatt – Haguenau – Saarbrücken*
- *A 35*
- *Priorité Loi d'Orientation des Mobilités (covoiturage – plan vélo, notamment).*

L'accessibilité du territoire avec ses 3 R reste d'actualité avec les franchissements du Rhin. Une desserte à l'heure vers Karlsruhe pourrait constituer un bel avancement dans le cadre des mobilités transfrontalières.

Il est proposé de réfléchir sur cette thématique des mobilités, notamment avec des experts, afin d'établir un projet le plus complet possible.

Dans un premier temps, il sera intéressant de faire remonter l'ensemble des avis exprimés au moment du Grenelle des Mobilités.

Le PETR pourra s'appuyer sur l'avis*, issu du Grenelle des Mobilités. Cet avis a été partagé avec les grandes collectivités et l'Interscot (cf annexe).*

Les principaux enjeux :

TERRITOIRE DE TRANSIT DES POIDS LOURDS QUI TRAVERSENT NOTRE TERRITOIRE POUR CONTOURNER LA TAXATION EN ALLEMAGNE OU POUR ALLER SUR L'AXE STRASBOURG-PARIS

- le rabattement vers les gares ;
- le développement et la mise en cohérence des transports en commun ; l'approfondissement du service de covoiturage pour le développement des déplacements internes ;
- le développement d'offres alternatives (type auto partage= et d'infrastructures pour les déplacements de proximité ;
- le développement du management de la mobilité ;
- l'optimisation des potentiels du développement du numérique et des nouvelles formes de travail pour limiter les déplacements

<u>*Les enjeux (à mettre en lien avec le Plan Climat diagnostic en cours)*</u>

- favoriser le développement de la mobilité électrique ;
- favoriser des alternatives à la voiture individuelle ;
- concevoir des aménagements adaptés à des déplacements doux ;
- déployer les actions de résorption des zones blanches en téléphonie mobile.

1 - Renforcer l'attractivité économique du territoire
Pôle économique majeur
Zone d'Activité intermédiaire
2 - Assurer un développement équilibré du territoire
Pôles principaux
Pôles complémentaires
Villages
3 - Maintenir un équilibre dans le développement de l'habitat
Tissus urbain existant avec développement futur maîtrisé pour répondre aux besoins propres à chaque commune;
Friche urbaine
4 - Principaux axes de liaison existants, à restaurer, ou à renforcer
Le Rhin
La Route
Le Rail
Communes possédant une gare SNCF :
- Gares principales
- Autres gares SNCF
Gares routières
Ligne de chemin de fer désaffectée: réflexions en cours
Bacs permettant la traversée du Rhin
Ligne bus 67
Liaison à renforcer (Souffelweyersheim - Sessenheim)

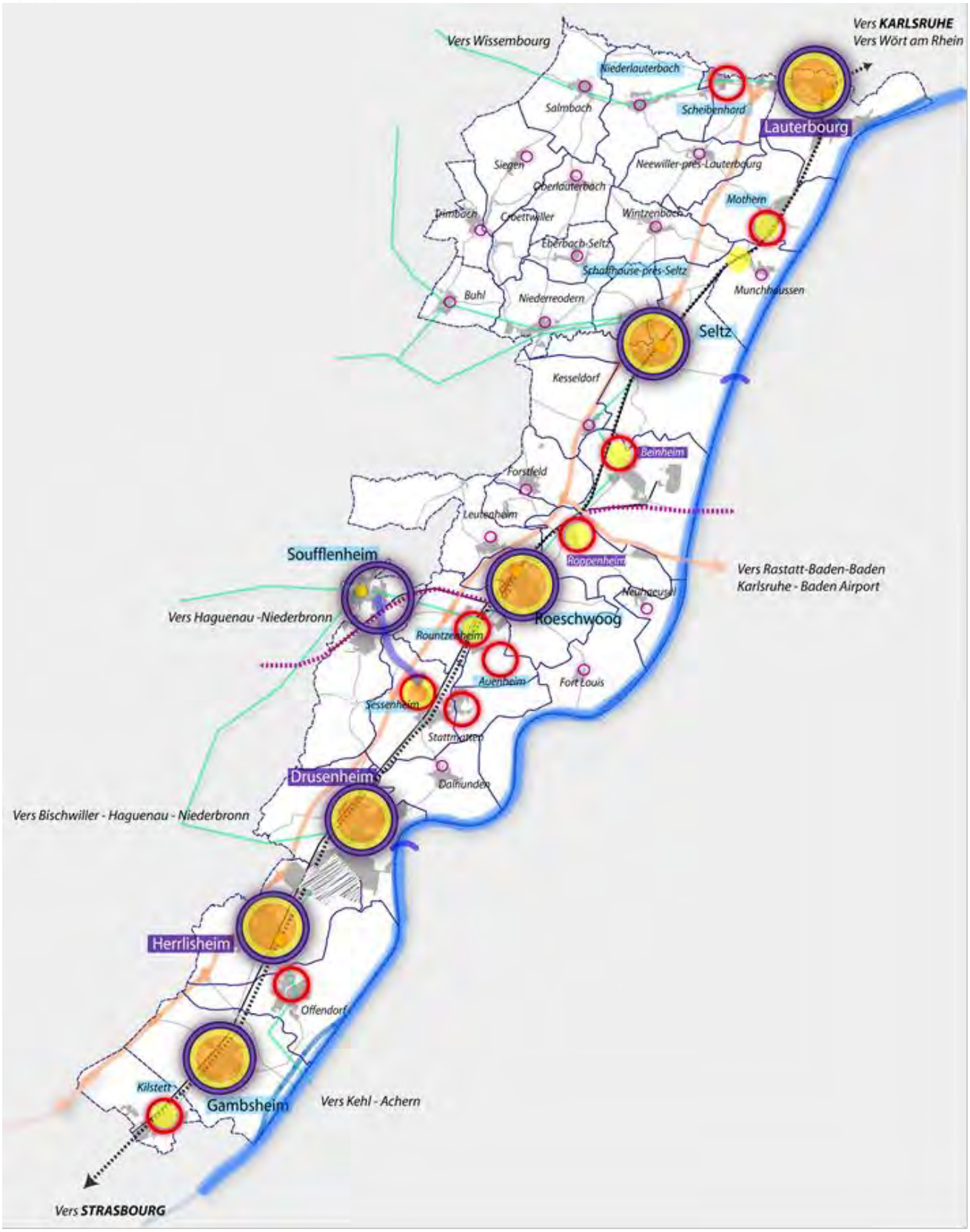
Vers Wissembourg
Vers KARLSRUHE
Vers Wört am Rhein
Niederlauterbach
Salmbach
Scheibenhard
Lauterbourg
Siegen
Neewiller-près-Lauterbourg
Oberlauterbach
Mothern
Trimbach
Coettwiller
Wintzenbach
Eberbach-Seltz
Schaffhouse-près-Seltz
Munchhausen
Buhl
Niederroedern
Seltz
Kesseldorf
Beinheim
Forstfeld
Leutenheim
Soufflenheim
Roppenheim
Vers Rastatt-Baden-Baden
Karlsruhe - Baden Airport
Neuhaeusel
Vers Haguenau -Niederbronn
Roeschwoog
Rountzenheim
Auenheim
Fort Louis
Sessenheim
Stattmatten
Drusenheim
Dalhunden
Vers Bischwiller - Haguenau - Niederbronn
Herrlisheim
Offendorf
Kilstett
Gambsheim
Vers Kehl - Achern
Vers STRASBOURG

Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Mobilités : mener des réflexions sur les nouvelles mobilités locales et sur le contexte réglementaire (prise de compétence), Plan de déplacements
- "Dialoguer avec les "grands" partenaires sur leurs schémas cadres (Grenelle, comité de ligne TER…) à l'image de la prise de position suite grenelle prise par le PETR en 2019 CF annexe)
- Prendre position et défendre les intérêts de la bande rhénane notamment sur les projets à fort impact (COS, ligne transversale, ECOTAXE)
- Mettre en œuvre des actions inscrites dans le Plan Climat - volet mobilités
- Accompagner l'accès des habitants aux services (santé, services aux habitants…) , être l'interlocuteur de la Région et du département

LA TRANSITION ECOLOGIQUE / PLAN CLIMAT

- réduire la dépendance énergétique du territoire ;
- préserver les richesses naturelles, notamment celles du massif forestier ;
- transformer les ressources locales en levier de développement économique.
-

FORCES	FAIBLESSES
▪ Territoire préservé et protégé avec patrimoine environnemental exceptionnel ▪ Mission transfrontalière à la protection du bassin rhénan et de la présentation ▪ Contribution à une qualité de vie ▪ Ordures ménagères avec de bons résultats sur le tri et projets innovants ▪ Des cours d'eau et ressources en eau ▪ Intervention d'un conseiller en énergie partagé	▪ Effets cumulatifs (Natura 2000, zones humides, PPRI…) ▪ Contraintes réglementaires pesant sur le développement en milieu rural ▪ Contraintes PPRI, évènements forts mettant en péril des projets stratégiques et des secteurs ▪ Un habitat énergivore ▪ Territoire plat. Etendues des inondations et fortes contraintes en matière de récupération des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
OPPORTUNITE	**MENACES**
▪ Territoire support à potentiel pour le tourisme vert et itinéraire ▪ Articulation avec les mobilités douces ▪ Potentiel d'éducation à l'environnement au sein de la Bande Rhénane ▪ Biotope à protéger avec sensibilité accrue de la population ▪ Lutte homogène et cohérente contre les moustiques sur l'ensemble du territoire	▪ Le SRADDET (ex schéma régional de cohérence écologique (SRCE), les objectifs de désimperméabilisation…), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) génèrent des questions de faisabilité des projets ▪ Assimiler les nouvelles compétences GEMAPI avec enjeux cruciaux sur les digues ▪ Des actions qui ne voient leurs efforts qu'à horizon long terme

permettant de concilier développement … et proximité de zones humides ▪ Elément de solidarité avec les communes du Bord du Rhin ▪ Prendre la compétence intermodale de manière intégrée (eau, assainissement des eaux pluviales) ▪ Une ressource en eau abondante	▪ Des difficultés de mise en avant des mesures de compensation malgré le souci de mettre en place un fond de réserve foncière ▪ Trouver les actions à la bonne échelle d'intervention dans le cadre d'un futur Plan Climat ▪ Porter à connaissance (PAC) de nouveaux PPRI et des PPRI en cours d'élaboration et d'autres à venir (Sauer) ▪ Dégradation de la qualité de l'eau

Les principaux enjeux :

- l'anticipation et l'adaptation aux impacts du changement climatique ;

Rappel Commission du 19 juin 2019

La transition écologique – Rapporteur Robert METZ

La plupart des PETR se dotent d'un plan climat. La commission « environnement » du PETR est chargée du thème de la transition écologique. Le Plan Climat est actuellement en cours d'élaboration de la communauté de communes de la Bande Rhénane qui en a l'obligation, mais il pourrait, être pris en charge par le PETR de manière volontaire et, ainsi, couvrir l'ensemble du territoire de la Bande Rhénane.

Les grands thèmes, les potentiels, les enjeux et les leviers d'action étant similaires, la commission propose de continuer l'étude actuellement en cours pour la communauté de communes de la Bande Rhénane et d'étendre les travaux sur l'ensemble de la Bande Rhénane.

De plus, il existe beaucoup d'affinités entre la Bande Rhénane et la Plaine du Rhin, les problématiques climatiques sont les mêmes. Le Bureau du PETR a d'ores et déjà, approuvé le principe d'une démarche commune.

Elle propose, notamment, d'intervenir sur les axes majeurs suivants :

- *Bâtiments/habitations*
- *Transports et déplacements à l'échelle du territoire*
- *Capture du carbone*
- *Economie*

Le PETR de la Bande Rhénane lance une démarche Plan Climat à son échelle (diagnostic en 2019, finalisation prévue mi 2020. Celle-ci s'appuie en grande partie sur le travail réalisé par le Pays Rhénan, et sera donc l'occasion de réajuster les objectifs et ambitions à l'échelle du territoire du PETR et de ses enjeux.

Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Elaborer le Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET), le suivre et l'évaluer
- Réflexion vers un portage ou une prise de compétence complète ou par domaine d'actions
- Mettre en place, le cas échéant, une plateforme de rénovation énergétique ou tout autre dispositif
- Veille / Portage d'appels à projets en matière de transition

ECONOMIE ET EMPLOI

La Bande Rhénane Nord compte un nombre important d'actifs frontaliers (8400 frontaliers ; source bilan du SCoT à 6 ans).

1 Emploi, chômage, déplacements et migrations concourent à l'équilibrage des besoins et des ressources en main-d'œuvre

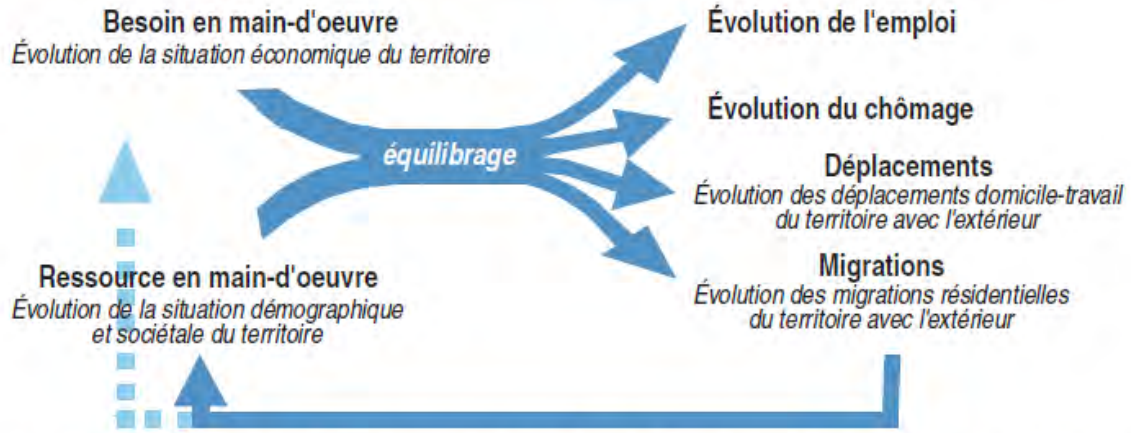

Lecture : l'équilibre entre l'évolution des besoins en main-d'œuvre des entreprises d'un territoire et celle des ressources proposées par ses habitants s'effectue à travers les évolutions conjointes de l'emploi, du chômage, des déplacements et des migrations. Les migrations résidentielles ont une incidence sur l'évolution démographique du territoire, et donc sur les ressources de population active. Elles influent également de manière indirecte sur les besoins en main-d'œuvre du territoire, une part de l'activité économique du territoire servant à répondre aux besoins de la population résidente.
Source : Insee.

Les déplacements domicile-travail de part et d'autre de la frontière jouent un rôle dans l'économie locale par l'emploi qu'ils procurent et les revenus qu'ils génèrent. Ces navettes provoquent des dynamiques démographiques positives mais inversement pourraient atténuer les effets de restructuration de l'appareil productif. Ils ne doivent pas retarder la recherche de solutions locales pour ne pas être tributaire de la conjoncture économique ou politique du pays voisin (afflux de près de 1 million de réfugiés en Allemagne en 2014 et 2015, 10% de la population allemande est étrangère). Néanmoins l'impact du caractère transfrontalier sur le dynamisme économique de part et d'autre du Rhin au niveau de la Bande Rhénane reste difficile à apprécier et mériterait des analyses et échanges approfondis avec les entrepreneurs. Les cadres sont faiblement représentés, l'accès aux postes de responsabilités s'avèrerait plus difficile mais les niveaux de diplômes des frontaliers progressent ces dernières années. Les frontaliers exercent d'abord leur emploi dans l'industrie (automobile à Rastatt, Michelin à Karlsruhe…).

La Bande Rhénane se situe dans la bande des 25 kilomètres de l'espace transfrontalier de proximité : si ce dynamisme à proximité de la frontière peut être source d'opportunités, il pourrait aussi emporter des risques compte tenu de possibles tensions sur les ressources de main d'œuvre ou sur les qualifications (Source Insee Analyses N°79 septembre 2018).

Dans la Bande Rhénane Nord, les marchés locaux du travail se sont organisés en réseaux d'échanges ; les navettes entre marchés locaux sont organisées entre plusieurs grands pôles d'emplois (Eurométropole, Karlsruhe majoritairement).

Les grandes agglomérations allemandes apparaissent comme dynamiques, Haguenau et Strasbourg apparaissent légèrement en retrait par rapport aux grands pôles allemands. La croissance de l'emploi du voisin diffuse peu sur l'économie de la partie nord du territoire qui apparait ici plutôt comme un espace interstitiel.

BILAN FORCES / FAIBLESSE ET OPPORTUNITES MENACES DU TERRITOIRE

TABLEAU DE SYNTHESE : ATTRACTIVITE DE LA BANDE RHENANE NORD POUR L'IMPLANTATION EN ZAE

	FORCES / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
	Des polarités économiques majeures (visibilité départementale, régionale, transfrontalière).Trois centralités économiques majeures sont affichées à l'échelle de la Bande Rhénane Nord, s'appuyant notamment sur l'utilisation des friches économiques. Ces trois pôles majeurs (qui regroupent des potentialités foncières réparties sur plusieurs communes limitrophes) sont les suivants : - Lauterbourg (vocation industrielle et logistique) ; - Beinheim (vocation industrielle, agroalimentaire) - Roppenheim (tourisme commercial, prestation de services : proximité notamment de l'aéroport de Karlsruhe Baden Airport) ; - Drusenheim-Herrlisheim (vocation principalement industrielle, mais également accueil possible d'entreprises de logistique à forte valeur ajoutée ; offre foncière pour des projets économiques structurants ou innovants à l'échelle départementale et/ou transfrontalière mais également possibilité de répondre à des besoins de proximité : PME-PMI) : reconquête de friche.	Aléas environnement Séquence Eviter, Réduire, compenser Risques PPRi/PPRT

Infrastructures et équipements	- Très bonne desserte du territoire grâce à la proximité immédiate de l'A35, au passage de la ligne TER 100 (ligne Strasbourg – Lauterbourg) et à la présence du Rhin (« les 3 R ») - Accessibilité à la gare TGV de Strasbourg en 30 minutes - Proximité de l'aéroport de Baden-Baden à 30 km - Travaux en cours du COS qui donnera une accessibilité améliorée au territoire depuis le sud de Strasbourg	- Desserte TIC non homogène sur le territoire et véritablement problématique pour certaines communes - Quelques difficultés citées en matière de logement malgré une offre immobilière existante - Peu de lignes de bus et faible amplitude horaire (absence de ligne de bus transfrontalière)
Main d'œuvre	- Taux de chômage moins élevé que sur le département du Bas-Rhin (notamment du fait de nombreux travailleurs transfrontaliers) - Proximité des métropoles de Strasbourg et de Karlsruhe permettant la disponibilité d'un vivier de compétences et de main d'œuvre qualifiée pour les entreprises - Présence d'une population ouvrière habituée à travailler dans l'industrie et apportant satisfaction aux entreprises locales	- Part de la population possédant des diplômes d'enseignement supérieur significativement plus faible qu'à l'échelle du département - Attractivité de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Allemagne qui « aspirent » une part de la main d'œuvre (quel que soit le niveau de qualification) et privent le territoire d'une partie de son vivier de compétences
Environnement économique	- Force de l'industrie et de l'activité de construction avec notamment la présence de quelques fleurons sur ces domaines - Création du village de marques à Roppenheim ayant généré de très nombreux emplois et attirant une population sur un large périmètre (près de 2 millions de visiteurs dont 60% en provenance de l'étranger) - Relative stabilité de l'emploi entre 2014 et 2015 malgré les difficultés rencontrées par l'industrie (compensation par la tertiairisation des activités et notamment via la création du village de marques) - Présence de l'autre côté de la frontière du Bade-Wurtemberg (région riche et dynamique) engendrant des besoins (Ex. : sous-traitance) déjà saisis ou à saisir	- Dépendance de l'économie locale à la santé de ses fleurons (Ex. : baisse importante en proportion de l'emploi industriel sur le territoire du fait des difficultés rencontrées par certaines entreprises industrielles) - Faiblesse des services aux entreprises (- 12 pts par rapport au Bas-Rhin) notamment dans les activités scientifiques et techniques - Forte baisse de la création d'établissements - Manque constaté par certains acteurs de sous-traitants industriels - Concurrence des territoires voisins notamment l'Allemagne pour l'industrie

Image et qualité de vie	- Territoire jugé globalement attractif avec une réelle qualité de vie - Présence de nombreux équipements favorisant l'implantation / le maintien de la population sur le territoire - Possibilité de bénéficier des équipements et services des territoires voisins en compléments de ceux présents sur la Bande Rhénane	- Non possibilité de couvrir l'ensemble des besoins en matière d'équipements et de services pour les entreprises et pour la population - Difficulté pour attirer des profils CSP+ préférant les environnements urbains -
Appui des acteurs locaux	- Nombreuses entreprises considérant le travail de la Communautés de communes et des maires comme très positif pour le territoire et son développement économique (appui aux entreprises) avec une prise de compétence des communautés de communes - Taille critique suffisante pour avoir les ressources pour stimuler le développement économique du territoire - Appui sur les acteurs départementaux, régionaux et transfrontaliers	- Nécessité d'œuvrer au développement en prenant appui sur les partenariats publics – privés (concession d'aménagement, partenariat avec Port Autonome de Strasbourg pour le port de Lauterbourg…) pour gagner en fiabilité et crédibilité auprès des institutionnels (Région, Département..).

Rappel Commission du 19 juin 2019

Le développement économique – Rapporteur Jacky KELLER

La Bande Rhénane a une vocation industrielle et économique par des zones d'activités majeures (notamment le port de Lauterbourg, la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim) dans un contexte transfrontalier qui engendre des besoins en compétence industrielle.

Les axes structurants d'actions du PETR pourraient être les suivants :

- *Renforcer l'attractivité du territoire (salons, prospectus, groupes d'animation)*
- *Déterminer les besoins des entreprises*
- *Favoriser l'accueil des entreprises par le développement d'une offre foncière et immobilière dans les zones d'activités*
- *Diversifier les filières dans les domaines du commerce, du tourisme, de l'artisanat, de l'hôtellerie, des PME, etc…*

Le POCE (Pacte Offensive Croissance Emploi) est un outil inscrit dans le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.) Il est conclu entre la Région Grand Est et les EPCI, en l'occurrence les PETR. Il n'aura pas d'impact financier mais permettra de percevoir des aides.

Le POCE a été signé en octobre 2019.

Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Assurer la vocation industrielle et économique de la bande rhénane
- Coordination, suivi de la mise en oeuvre du plan d'actions du POCE (Pacte Offensive Emploi avec Région Grand Est) et futurs conventions d'application
- Territoire d'Industrie, remonter les informations sur les difficultés rencontrées par la Bande Rhénane
- Actions du POCE mises en œuvre par le PETR en lien avec les EPCI : développer les connaissances sur l'emploi et la formation à 360°, mener la réflexion post réforme de l'apprentissage, mise en œuvre d'un comité de pilotage sur le devenir des ports, mettre en place un observatoire du commerce et étudier davantage les polarités commerciales transfrontalières
- Initier des actions artisanat, commerce tourisme coordonnées à la demande des EPCI et en lien avec les structures et associations locales
- Soutenir initiative Alsace du Nord ; valoriser son action pour communiquer, susciter la création d'entreprise

LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DANS UNE SITUATION FRONTALIERE A POSITIVIVER (BILINGUISME, CULTURE…)

Près d'un tiers de ses communes sont directement frontalières avec l'Allemagne au Nord et à l'Est. Le caractère frontalier avec l'Allemagne lui permet de développer des relations privilégiées avec ce territoire. L'Eurodistrict PAMINA témoigne de l'intensité des relations transfrontalières.

La position frontalière du territoire, longtemps stratégique, est l'une des fortes particularités de la Bande Rhénane Nord. Ceci est à l'origine d'un patrimoine important qui se traduit non seulement par le droit local alsacien, mais aussi par une tradition de bilinguisme français/allemand. Le bilinguisme est toutefois en perte de vitesse malgré des initiatives diverses en faveur des jeunes publics et des actifs. Il représente pourtant un enjeu majeur pour le développement économique et l'employabilité des populations locales.

FORCES	FAIBLESSES
▪ Un niveau de vie plus élevé que les territoires voisins et relativement homogènes ▪ Forte proportion de propriétaires qui laissent supposer un ancrage territorial plus important ▪ Investissement citoyen fort (associatif) et une identité de territoire ▪ Une position géographique à mi-distance entre 2 métropoles de dimension internationale ▪ Réseaux de communication performants Nord-Sud mais défaillants du point de vue des services publics sur l'axe Est-Ouest ▪ Un territoire où des filières de services à la personne peuvent se développer ▪ Une dynamique envisageable de structurations professionnelles de la santé ▪ Une offre senior en construction ▪ Des réseaux numériques qui s'adaptent	▪ Une population vieillissante plus élevée que la moyenne départementale ▪ Eparpillement de l'offre éducative scolaire et périscolaire ▪ Eparpillement des services aux habitants ▪ Relatif éloignement avec les services (Emploi, CAF, lycée…) ▪ Services publics peu accessibles ▪ Des disparités en matière d'accompagnement des jeunes ▪ Un système traditionnel de commerces de proximité à adapter
OPPORTUNITE	**MENACES**
▪ Le vieillissement de la population peut contribuer au potentiel à exploiter pour le développement de nouveaux services ▪ Mise en place d'un fonds de concours intercommunal pour soutenir les communes dans les projets mutualisés périscolaires au sud, et compétence intercommunale du périscolaire permettant des regroupements dans la Plaine du Rhin ▪ Volonté de regroupements des services de l'Etat (Trésor Public…) ▪ Initiatives en matière de regroupement de prestations de santé	▪ Risque de difficultés du territoire face à un PLUi de Strasbourg extrêmement ambitieux de point de vue commercial et résidentiel ▪ Concentration des services publics dans les grandes villes peu accessibles aux habitants et hors territoire ▪ Un manque et un éloignement des professionnels de santé dans le nord du territoire

▪ Développer les compétences numériques ▪ Accompagner la restructuration de l'offre de santé ▪ Poursuivre le déploiement de l'offre jeunesse, de la petite enfance au lycée ▪ Structurer le maillage des services publics à la personne	▪ Des pratiques transfrontalières spécifiques (médecine alternative en Allemagne, etc…)

Les principaux enjeux :

- l'adaptation des services à la population dans un contexte :
- de vieillissement
- d'arrivée de nouveaux habitants
- d'évolution des attentes, des modes de consommation et des revenus
- le maintien d'une offre de services par les regroupements locaux.

Rappel Commission du 19 juin 2019

La formation et le bilinguisme– Rapporteur Camille SCHEYDECKER

Globalement, on peut constater que trop peu d'écoles se sont engagées dans le cursus bilingue sur le territoire de la bande Rhénane. La filière bilingue reste assez confidentielle et s'adresse plutôt à des classes élitistes.

De même, l'apprentissage transfrontalier, en vigueur depuis 2013, peine à susciter des vocations parmi les jeunes. Des pistes d'embauches se profilent néanmoins dans le cadre d'un CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie). L'industrie est la filière qui embauche le plus dans la région frontalière en Allemagne.

Il faut souligner aussi que les jeunes ont un peu de mal à communiquer dans la langue du voisin.

Les actions du PETR pourraient porter sur la favorisation des échanges transfrontaliers, notamment :

- *Lever les freins au niveau de la maîtrise de la langue et des déplacements*
- *Inciter à baigner davantage dans la langue et la culture allemande*
- *Favoriser les formations par le biais de l'apprentissage en France et le contrat de travail en Allemagne*
- *Trouver des leviers par le biais de l'OLCA pour promouvoir l'utilisation et la pratique de l'alsacien*

Les actions liées à cette thématique sont en cours de réflexion et seront à valider prioritairement en 2020.

MOBILISATION, ANIMATION POUR VALORISER LE TERRITOIRE

La mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour illustrer le rôle de coordination du PETR. Le PETR souhaite développer des partenariats.

Ainsi des pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Favoriser la contribution au projet de territoire : s'ouvrir aux acteurs socioéconomiques et à la population.
- Préfigurer le conseil de développement du PETR dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et l'animer
- Optimiser le portage des actions collectives, mutualiser la mise à disposition de moyens pour solliciter des subventions (ingénierie, financements, matériels…).
- Pratiquer une veille active sur les appels à projets, mobiliser une ingénierie au service du soutien aux projets des communes et intercommunalités
- Contractualiser, conventionner avec les EPCI

ANNEXES

Annexe 1 - Délibération sur la suite du Grenelle des mobilités

Annexe 2 - Statuts du PETR et des EPCI

Annexe 3 - Commissions – composition

Annexe 4 - Plan d'actions extrait du POCE signé en octobre 2019

DES EPCI Données EPCI de la Plaine du Rhin et DU Pays Rhénan

	CC Plaine du Rhin	CC Pays Rhénan
Densité hab/km2 source INSEE	123	223
Nombre de ménages source INSEE	7853	14836
Population de moins de 20 ans source INSEE	4069	8362
Résidences principales construites avant 1990 source INSEE	4970	8900
Population des 15 – 64 ans source INSEE	12645	23789
Emploi Effectifs source URSSAF	3076	5681
Dont Effectifs industrie	1635	1714
Dont Effectifs construction	949	212
Actifs % source INSEE	79.9	79.6
Actifs en emploi % source INSEE	73.2	72.6
Chômeurs source INSEE	6.7	7.0
Taux de chômage des femmes source INSEE	10.3	9.4
Ouvriers Nombre source INSEE	4045	6009
Nombre d'emploi dans l'EPCI/pour 100 actifs résidant dans l'EPCI	65.3	63.4
Statut professionnel Evolution 2010 – 2015 source INSEE	Salariés en baisse non salariés en baisse	Salariés en baisse non salariés en hausse
Apprentissage - Nombre	191	386
Nombre d'entreprises source INSEE	742	1718
Dont industrie - construction	205	442
Dont services aux entreprises	157	363
Création d'entreprise individuelles 2017	39	109
Dont industrie - construction	7	8
Dont services aux entreprises	17	32

ANNEXE POCE

ACTIONS INSCRITES DANS LE POCE (PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI) 2019 - 2021

ENJEU 1 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'ANIMATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Promotion économique du territoire, appui aux filières et prospection des investisseurs

Le constat a été établi que le territoire souffre d'un déficit d'image. La concurrence farouche qui s'exerce entre les territoires amène à repenser l'organisation des acteurs en matière de développement économique et à envisager un travail partenarial.

Bien que le territoire ne possède pas une densité d'entreprises industrielles comme le territoire de l'agglomération de Haguenau, il possède certains fleurons tels : DOW (2 sites), Roquette Frères, Eiffage, le groupe Tellos, Weinerberger …). Qu'il conviendrait de valoriser et promouvoir dans le cadre du programme Régional Industrie du futur (Industrie 4.0).

Action 1.1. : Organiser la prospection et la promotion dans un contexte transfrontalier

Objectifs : Promotion du territoire / attractivité économique des bassins d'emplois / prospection à 360 °

Action 1.1.1. : Construction d'une image attractive et d'un rayonnement transfrontalier, en s'appuyant à la fois sur sa position géographique privilégiée, son accessibilité, son dynamisme économique et la coopération transfrontalière. Les entreprises partagent d'ailleurs cette nécessité de renforcer l'attractivité de la Bande Rhénane.

Concernant tout particulièrement ses relations avec l'Allemagne, la Bande Rhénane se doit de renforcer son attractivité à travers un lobby en direction des décideurs politiques allemands. Il s'agit globalement de renforcer la visibilité outre-Rhin et de mieux accompagner les entreprises en zone frontalière sur un marché allemand fortement concurrentiel mais qui peut aussi être essentiel pour l'export. Un des enjeux sous-jacents concerne la maîtrise des langues étrangères : l'anglais mais aussi l'allemand. En effet, le délitement constaté de l'apprentissage de l'allemand pourrait notamment poser préjudice au développement économique en direction de l'Allemagne. Ceci contribue à la pérennisation des implantations allemandes sur le territoire.

Il s'agit de travailler avec l'agence de développement économique (ADIRA), développer le volet et les partenariats transfrontaliers avec PAMINA notamment dans un contexte fort de la TechnoRegion de Karlsruhe.

La Région Grand Est apportera sa contribution à cet objectif par la plateforme linguistique innovante, mise en œuvre dans le cadre du CPRDFOP. Il s'agit d'un outil de formation à destination de tout demandeur d'emploi afin d'acquérir les compétences linguistiques en anglais et allemand nécessaire à leur insertion professionnelle. Cette plateforme permet la formation à tous les niveaux, du grand débutant au perfectionnement.

De même, pour le port de Lauterbourg, il y a lieu de poursuivre ou de renforcer les actions de promotion engagées par le Port Autonome de Strasbourg en lien avec les partenaires institutionnels.

Action 1.1.2. : déployer un plan de prospection : organiser la participation à des salons

EXPO REAL / SIMI / MIPIM / et salons spécifiques à la logistique pour le Port de Lauterbourg

Action 1.1.3. Autres actions spécifiques de prospection

Sont envisageables dans le cadre d'un plan de prospection opérationnel : action de proximité côté français et allemand s'appuyant sur la communication et la constitution d'un réseau de prescription (Création des fichiers d'entreprises (françaises et allemandes), créer et animer un réseau de prescription, s'appuyer sur un liste de structures pouvant jouer un rôle d'ambassadeur (entreprises-phares du territoire, ADIRA, CCI, CMA, banques, avocats d'affaires, experts-comptables, MEDEF local, ALSABAIL, ALSACE CAPITAL …), engager une action de communication différenciée (CCI allemandes), réaliser un réseau de veille économique partagé (veille presse, veille digitale, présence sur des salons, marketing direct, valorisation de contacts pris au cours des missions réalisées, recours à réseaux).

Cette démarche s'inscrira dans la politique régionale de développement de l'attractivité de la Région Grand Est, qui accompagne les entreprises pour leur présence aux salons internationaux.

- Partenaires : Région Grand Est, ADIRA, Agence d'attractivité chambres consulaires, PETR, EPCI, PAS, PAMINA

Action 1.2 : Animer le tissu économique local

Objectifs : Développer les actions avec les entreprises du territoire, organiser la mise en réseau.

Il s'agit de travailler sur des rencontres et évènements avec l'agence de développement économique et / ou d'autres réseaux (ex : Alsace Entreprendre, RESILIAN, le Centre des jeunes dirigeants, l'Association Progrès Management …).

La Région participera à l'animation de ce réseau dans le cadre de ses compétences.

Action 1.2.1. Animation et représentation au sein du Conseil de Développement

Il s'agira de poursuivre l'animation engagée au sein du Conseil de Développement du PETR en voie de création et auprès des entreprises ; il est possible de prendre appui sur les démarches Plan Climat et notamment celle de la Communauté de Communes du Pays Rhénan dans le cadre du Plan climat règlementaire (Atelier Economie au sein du Club Climat, …). Il convient de s'appuyer sur quelques entreprises leaders (2 – 3) également impliquées dans des dynamiques (RESILIAN…).

Action 1.2.2. Réseau Be est

Le réseau de la Région Grand Est Be Est Développeurs, mis en œuvre dans le cadre du SRDEII dédié à l'accompagnement des entreprises permettra aux développeurs locaux de détecter les porteurs de projet afin qu'ils puissent bénéficier du dispositif d'aide de la Région Grand Est, être

mis en relation avec des conseillers spécialisés dans la création, la reprise, le développement d'entreprises …

- Partenaires : Région Grand Est, ADIRA, chambres consulaires, EPCI, PETR

ENJEU 2 – METTRE EN ADEQUATION L'EMPLOI ET LA FORMATION ADAPTES AUX BESOINS DES ENTREPRISES

L'attractivité du territoire

La formation constitue un enjeu pour la Bande Rhénane Nord qu'il faudra aborder au-delà du territoire (en synergie avec Haguenau tout en tenant compte du contexte transfrontalier).

Action 2.1. Développer les connaissances sur l'emploi et la formation à 360°, mettre en place un observatoire et une plate-forme territoriale de la formation des compétences et de l'emploi à dimension transfrontalière

Objectifs : mieux comprendre les besoins et attentes des entreprises en termes d'emploi-formation

Sous actions :

- **Partager les données** sur le territoire de l'Alsace du Nord sur l'emploi transfrontalier notamment les données et analyses réalisées par l'OREF
- **Recenser les besoins des entreprises** et détecter les entreprises souhaitant être accompagnées en lien avec la politique régionale pour la formation des demandeurs d'emploi. Les Communautés de communes et le PETR informeront notamment la Maison de la, Région des échanges en la matière avec les entreprises du territoire
- **Disposer d'une base de données de compétences et de profils** susceptibles de répondre aux besoins des entreprises alsaciennes et allemandes de la zone frontalière
- Veiller à tenir compte de **l'aspect frontalier** dans la mise en place d'une telle plateforme.
- Afin d'optimiser la mise en adéquation de la formation avec l'emploi local, le contexte transfrontalier et le besoin des entreprises actuelles ou souhaitant s'implanter dans le territoire (et notamment les métiers porteurs), **étudier de manière approfondie l'offre de formation du territoire fondée sur le bilinguisme, la formation supérieure et l'innovation**. Cet aspect devra s'articuler avec les formations présentes dans la Communauté d'Agglomération de Haguenau, appuyé sur l'IUT (et avec l'Eurométropole).

La Région Grand Est, dans le cadre de ses compétences en formation professionnelle travaille avec les entreprises afin de déterminer les besoins et de mettre en œuvre les formations des demandeurs d'emploi en adéquation avec les postes à pourvoir dans le territoire. Ce travail s'appuie notamment sur le service Développement Territorial de la Maison de la Région Saverne-Haguenau qui est en relation avec les entreprises, les organismes de formation et les accompagnateurs des demandeurs d'emploi. La connaissance territoriale est également assise sur les travaux de l'OREF.

Le PETR et / ou les Communautés de communes seront associés aux travaux des Comités locaux de développement des Compétences afin de développer encore les partages d'information dans ce domaine.

- Partenaires : Région Grand Est, PETR, EPCI, PAMINA, ADEUS, insertion et emploi / Département, chambres consulaires, OREF, acteurs de la formation et de l'emploi, pôle emploi, mission locale

Action 2.2. Conforter et renforcer l'offre en matière de formation initiale notamment l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins du territoire

Cet axe est à développer en lien avec l'agglomération de Haguenau et en lien avec **le projet de « lycée professionnel » inscrit dans le SCoT de la Bande Rhénane Nord**. A partir de 2020 avec la réforme, il s'agit de voir quelles branches ou entreprises pourraient porter cette création tout en garantissant la bonne articulation avec l'appareil de formation existant.

Pour le port de Lauterbourg, il convient de travailler sur les métiers de la logistique notamment, et pour la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim, **sur l'emploi dans l'industrie / l'innovation**.

- Partenaires : Région Grand Est, CA Haguenau, PAS, universités, acteurs de la formation, pôle emploi, mission locale.

Action 2.3. Tenir compte de la réforme de l'apprentissage et permettre aux entreprises de développer des centres de formation interne en complémentarité des centres de formation existants (CFA…).

Il s'agit d'abord de veiller à optimiser la bonne utilisation des plateaux techniques publics existants. Afin de tenir compte de **l'évolution législative sur la formation** en entreprise, certaines entreprises situées dans la Bande Rhénane Nord ont engagé une réflexion importante à ce sujet, **exprimé un besoin ou engagé une démarche** : Groupe Tellos (ex directeur AFPA) avec mise en place d'une formation au sein de la branche fibre du Groupe Tellos…

ENJEU 3 – FAVORISER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES PAR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE ECONOMIQUE ADAPTEE NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DES FRICHES

Rubrique(s) concernée(s) :

Innovation en entreprises et dans les territoires

Immobilier d'entreprise et foncier d'activité

Action 3.1. Conforter les entreprises implantées et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises

La politique foncière économique dans sa dimension de planification relève notamment du SCoT de la Bande Rhénane Nord approuvé en 2013, du PLUI du Pays Rhénan arrêté en janvier 2019 (et approuvé d'ici fin 2019), dans les documents d'urbanisme de la Plaine du Rhin (PLU, POS).

Ces documents prévoient notamment l'extension ou l'aménagement des sites existants. A noter que les trois polarités économiques principales sont rentrées dans la phase opérationnelle depuis l'approbation du SCoT.

Les EPCI compétents et aptes à la mise en œuvre veillent également à la modernisation des ZAE existantes : connexion à la fibre optique / très haut débit, travaux d'aménagement divers, mise en place de signalétique, services aux entreprises …

Sous action : **Un schéma d'ensemble de vocation des zones activités** pourrait également être engagé sur le territoire par les EPCI.

- Partenaires : PETR, EPCI,.

Les communautés de commune informeront la Région des travaux en la matière, notamment en lien avec le SRADDET, la politique friche et THD.

Action 3.2. Maintenir et développer l'industrialisation de la Bande Rhénane autour de projets structurants

L'industrialisation de la Bande Rhénane Nord passe par les 3 pôles majeurs : ZAE Drusenheim-Herrlisheim / Parc de la Forêt à Beinheim/ Port de Lauterbourg. L'industrie ne peut se développer sans sous-traitance, activités connexes. Le territoire propose des espaces d'accueil pour les entreprises, assure la construction d'un tissu économique complémentaire.

Les pôles majeurs présentent des caractéristiques – thématiques complémentaires :

- *Aménagement de la ZAE Drusenheim - Herrlisheim : projet développé par la collectivité dans le cadre de la requalification des anciennes raffineries de Strasbourg / concessionnaire pour l'aménagement et la commercialisation (permettant de répondre à la demande de la Région – partenaire : aménageur)*

- *Port de Lauterbourg et rayonnement – zone d'intérêt pour les entreprises : lien entre le port de Lauterbourg, les grandes entreprises du territoire et point particulier sur la complémentarité avec la ZAE mais au-delà travailler le positionnement du PAS // ports maritimes*

- *Parc de la Forêt à Beinheim dans lequel se situe l'entreprise Roquette Frères : transition énergétique - développement du site.*

Afin de permettre l'industrialisation de ces sites, les aménageurs et entreprises ont besoin d'une approche coordonnée en réseau au plus près pour les **accompagner sur leurs problématiques ou sur les enjeux innovants ou les enjeux concrets d'implantation (entreprises 4.0, transition énergétique, révolution numérique, recherche de solutions pour les aléas et conditions de la séquence évitement – réduction - compensation… dans le cadre des projets d'extension).**

- Partenaires : Région Grand Est, EPCI, PAS, Aménageur de la ZAE Drusenheim-Herrlisheim.

Action 3.3. Développer une ZAE nouvelle génération dans le cadre de la réhabilitation des anciennes raffineries de Strasbourg à Drusenheim-Herrlisheim dans le cadre d'un partenariat public-privé

Une zone d'activités portée par un aménageur privé en lien avec les collectivités : synergie à mettre en place avec la Région

La Communauté de Communes du Pays Rhénan a acquis en 2015 le site des Anciennes Raffineries de Strasbourg afin de développer une zone d'activités économique. La Région Grand Est a accompagné la collectivité jusqu'à la reprise du site par la collectivité et a été associée aux différentes étapes de réflexion. Par courrier du 16 septembre 2016, la Région qui œuvre pour une cohésion entre les sites des anciennes raffineries de Reichstett et celui de Drusenheim-Herrlisheim a émis le souhait d'être partenaire à travers une convention de partenariat, d'un projet consolidé par un portage public privé. Aussi la Communauté de Communes du Pays Rhénan a orienté ses réflexions dès 2017 et lancé un appel d'offres dans le cadre d'une concession d'Aménagement permettant à la collectivité dans le cadre de ce montage juridique spécifique de limiter ses dépenses (a*cquisitions immobilières nécessaires à l'opération auprès de la collectivité par le concessionnaire, de f*aire supporter le risque financier à un tiers contractualisé par le *financement de l'opération et la gestion financière de l'opération d'environ 30 Millions d'euros HT).*

Ce montage est une véritable plus-value pour la collectivité qui voit la réalisation de cette zone d'activités de grande envergure par des professionnels de l'aménagement : Villes et Projets (filiale du groupe nationale Nexity) et Alpha aménagement (filiale du groupe régional Tellos)

La collectivité a établi contractuellement les conditions d'échanges et de validation du projet dans sa mise en œuvre (ce qui permet de développer un véritable partenariat public-privé et d'associer la Région Grand Est, cheffe de file de la compétence de développement économique dans la dynamique de cette zone d'activités au plus près des enjeux des entreprises qui souhaiteront s'y implanter).

Positionnement de la zone d'activités

Les 5 principes du projet de l'aménageur sont les suivants : connectivité, environnement (eau et paysage), mutabilité, pérennité et durabilité, innovation.

Il conviendra de mener des actions pour accompagner les ambitions :

- **Anticiper les besoins des entreprises et des modes de travail** (télétravail, délocalisation).
- engager une réflexion sur le développement d'une **offre type immobilier d'entreprise** répondant à cette demande (hôtel d'entreprises, tiers-lieux …).
- Développer un **« village de l'innovation** » intégré dans le projet.
- Répondre à **l'Objectif de labélisation et de certification environnementale** affichée par l'aménageur.

Des développements spécifiques sont à l'étude par l'aménageur et peuvent nécessiter des soutiens complémentaires **(hypothèse réseau de chaleur, éventualité d'un projet de méthanisation adossé à la ZAE, accès ferré…).**

Sous action / Pistes de travail avec la Région : **4.0 / Industrie du futur / transition numérique = fibre optique - 5G - robotisation**

Il est prévu d'inscrire également cette action dans la démarche Territoire d'industrie en cours.

- Partenaires : Etat (démarche Territoire d'Industrie), Région Grand Est, CC Pays Rhénan, Aménageur privé

Action 3.4. Port de Lauterbourg / mise en place d'un comité de pilotage

Le développement des ports dans leur ensemble étant essentiel pour la vitalité économique de la région métropolitaine du Rhin Supérieur, l'étude des besoins à moyen et long terme en plate-formes intermodales menée en 2006 par la Région Alsace a proposé à l'horizon 2020 un scénario avec 3 sites intermodaux dans le Bas-Rhin dont 2 dans la Bande Rhénane Nord (Lauterbourg, Strasbourg Port du Rhin et Herrlisheim), et dont 2 sites rail-route à dominante maritime (Strasbourg Port de Rhin avec terminal conteneurs et chantier rail-route, et Herrlisheim avec rail-route). Plus récemment, on voit que la visibilité mondiale de l'Alsace est d'abord identifiée par sa position « bord de Rhin » (Source étude Adira ; analyse des projets exogènes 2009 – 2014).

Il convient de mener une action pour que les perspectives, orientations de développement soient discutées collectivement avec les acteurs au niveau local et à l'échelle du Rhin jusqu'à Lauterbourg (Etat, Région, Département, EMS/PAS et échelle PETR, EPCI, communes…). Concernant la gestion portuaire une multiplicité de statuts existe au niveau du Rhin

La vocation logistique et le transport combiné de Lauterbourg permet de créer de nouvelles capacités avec de nouvelles prestations complémentaires à plus de 60 kms (Lauterbourg).

La Bande Rhénane et le Bas-Rhin se situent à côté de la principale artère de communication fluviale européenne qui marque l'histoire et l'identité économique du territoire.

Des actions sont à mener pour relever les enjeux et défis portuaires dans la Bande Rhénane Nord Sous actions I

- les trafics de produits pondéreux ont tendance à baisser au profit de produits manufacturés à plus grande valeur ajoutée, cette situation pourra faire de ce tronçon du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg une zone avancée des ports de Rotterdam ou Anvers dans la mesure où l'action se fait de manière forte, puissante et coordonnée ;

- il convient **d'engager une discussion globale pour profiter des ports et darses existants pour décentraliser des activités du Port Autonome** pour

  - Rendre le développement des ports le long de la voie complémentaire au développement du Port Autonome de Strasbourg et non dépendant, l'affirmer comme une alternative crédible ;

  - Rendre l'accueil des entreprises logistiques à Lauterbourg prioritaire ;

  - La remise en état d'infrastructures (pourquoi la remise en état de postes de chargement ou des darses parait reportée en l'absence de volonté dans la gouvernance du PAS ?) ;

  - Le maintien d'un bon niveau d'accès aux ports et darses, (route d'accès, route VNF..) ;

  - Selon le Port autonome de Strasbourg, la mise en oeuvre de petites plate-formes logistiques favoriserait immanquablement la route (notion de hub) ; ce point reste à analyser et à vérifier compte tenu des situations particulières des accès, darses et des opportunités ;

  - Quel avenir économique complémentaire pour les ports et darses actuels (hors plateformes logistiques et post gravières) ; ne rien anticiper serait les condamner (friche, déclassement…) ?

- Une réorganisation du foncier : qu'en est-il du système d'amodiation en place avec le PAS ? Aujourd'hui, certains ports de la Bande Rhénane Nord contribuent au financement du PAS ;

- Un espace géré de façon responsable : il est nécessaire de constituer des réserves foncières destinées aux projets futurs et de réserver dans les différents plans d'urbanisme les corridors permettant la réalisation des infrastructures ferroviaires et/ou routières. La concertation permanente entre l'ensemble des acteurs sur un espace de cohérence est indispensable.

Il convient d'engager une dynamique coordonnée à l'initiative de la Bande Rhénane Nord avec le soutien des institutions. La Bande Rhénane nord souhaitera mener des actions de sensibilisation à ces enjeux.

Action 3.5. Soutenir des projets structurants de requalification de friches

Il convient, au-delà du projet de requalification des anciennes raffineries de Strasbourg, de mettre en place un observatoire du foncier et détecter les friches sur l'ensemble du territoire dans un souci de bonne anticipation. L'observatoire du foncier est réalisé dans le cadre de la plateforme régionale du foncier. A ce stade, il n'est pas prévu pour la Région d'intervenir sur des déclinaisons territoriales au niveau de l'observatoire mais un accompagnement à la requalification ou à la détection de potentiels peut être envisagé.

Sous actions :

Une **coordination des acteurs** est souhaitée pour prendre part à la définition des projets de reconversion.

Il convient de **faciliter les reconversions dans un objectif global d'optimisation du foncier (problématique de zone inondables, dépollutions ….).**

Des sites à risque sont identifiés avant qu'ils ne soient classés en friche (ancien site TCR à Kilstett, ancienne scierie Maeschler à Soufflenheim…).

- Partenaires : Région Grand Est pour la requalification des friches ADEME, Services de l'Etat (DREAL, DDT), EPCI

ENJEU 4 – MAINTENIR ET DIVERSIFIER LES FILIERES / ECONOMIE DU COMMERCE – ARTISANAT – TOURISME

Economie de proximité

Création / reprise d'entreprises, maintien des entreprises implantées et soutien à leur développement

Action 4.1. Développer l'économie touristique

Des démarches peuvent être entreprises sur le positionnement « Bords du Rhin – Rhénan » avec une offre d'hébergement et de loisirs adaptés au tourisme d'itinérance et notamment au tourisme à vélo. Il convient d'adapter l'offre touristique à l'évolution des tendances et modes de consommation des clients (évolution forte et rapide des usages, notamment sous l'effet des transitions écologique et digitale).

Sous-Action 4.1.1. : soutenir le développement complémentaire du centre de marques (10 ha) reconnu comme projet d'intérêt stratégique (SCoT, PPRi de la Moder).

Le centre de marques de Roppenheim accueille 630 emplois actuellement sur le site avec 1,5 million de visiteurs, ce centre est l'une des principales destinations. Il y a lieu également de soutenir la reconnaissance d'un projet d'intérêt stratégique (extension Outlet 10 ha pour des équipements de services de type Hôtellerie ou loisirs complémentaires et à l'échelle du Rhin Supérieur).

Sous-Action 4.1.2. : développer l'offre hôtelière en lien avec le dispositif « soutien à l'hôtellerie » de la Région

La Bande Rhénane dispose d'un potentiel de développement ; des projets privés nécessitent un soutien notamment en matière de création d'hébergements hôteliers :

- développement de l'hébergement à proximité immédiate du golf de Soufflenheim,
- développement d'une offre de loisirs et d'hébergement à proximité de l'Outlet
- soutien à l'extension de l'hôtellerie existante (Centre de la commune de Roppenheim, hôtelier à Drusenheim…)
- développement hôtelier en zone d'activité (clientèle affaires)

Sous-Action 4.1.3. : développer l'offre insolite en lien avec le dispositif « hébergements insolites » de la Région

Les collectivités cherchent également à diversifier le public en hôtellerie de plein air

- HLL afin de diversifier la clientèle des campings (Lauterbourg Roeschwoog…)
- gîtes à proximité de plan d'eau (pods à Roeschwoog) ou sur gravière (gites flottants à Seltz)
- projet d'extension et de diversification dans la zone de loisirs de Lauterbourg…

La Région accompagnera les projets du territoire dans le cadre du schéma Régional de développement du Tourisme - 'SRDT

Sous-Action 4.1.4 : accompagner les projets structurants dans le cadre du dispositif des pôles d'attractivité du Grand Est

Il convient de soutenir la réflexion sur un Concept Porte de France au **Pont de Gambsheim** et d'une manière générale les projets touristiques qui améliorent les passages transfrontaliers. La réflexion est portée par l'association transfrontalière Passage 309 en capacité d'animer et de mobiliser les partenariats transfrontaliers. Ce pôle touristique majeur pourra trouver des partenariats publics privés et des aides européennes. La maitrise d'ouvrage ou le montage financier et juridique sera à déterminer à l'issue des études de concept. Le projet peut s'adosser sur un projet structurant avec VNF (nouveau ponton pour croisiéristes et à proximité immédiate **port d'Offendorf labellisé Pavillon bleu** (projet) / CF étude de marché VNF.

Une réflexion pourrait également être menée quant à l'aménagement touristique structurant qui viendrait renforcer utilement l'offre de découverte de la poterie et soutenir la volonté des potiers de développer leur image et leur savoir-faire.

En outre, il convient de soutenir les porteurs de projets économiques, ou les entreprises qui visent à développer des services par la transformation des aires d'autoroutes actuelles en aires

d'autoroute accueillantes en tant que vitrine ou porte d'entrée Alsace / France (plateforme douanière de Scheibenhard, aire d'autoroute de Kilstett, aire d'autoroute de Roeschwoog).

Sous-Action 4.1.5 : structuration et mise en tourisme économique de la filière Vélo

Le territoire a des projets de mise en tourisme de l'offre « Vélo » à l'échelle d'un ou de plusieurs itinéraires phares inscrits dans les schémas d'itinéraire cyclable (schéma existant dans la Plaine du Rhin, en cours d'élaboration 2019 dans la Bande Rhénane).

Lorsque des itinéraires visent la mise en œuvre du schéma national des Véloroutes et Voies Vertes et qu'ils ont l'accord en vue de leur inscription, ou qu'ils bénéficient de financements INTERREG le dispositif de la Région pourra venir en appui pour soutenir les projets qui peuvent générer des initiatives économiques.

Action 4.2. Développer et maintenir l'économie de proximité (Union des Professionnels de Espace Rhénan / OCM / salon des artisans) – travailler sur la mutation des habitudes de consommations.

Sous Action 4.2.1. Dans le domaine de l'urbanisme, mettre en place un observatoire de suivi local et étudier davantage les polarités commerciales transfrontalières.

La position frontalière du territoire est également un élément de contexte important. Ce sont d'une part les pôles urbains allemands (Rastatt, Baden-Baden…), mais également l'offre située à proximité immédiate des passages sur le Rhin qui influent sur les comportements de consommation des ménages du Bas-Rhin (différence de prix entre Allemagne et France sur certains produits). D'où un contexte concurrentiel et transfrontalier limitant les potentialités de développement dans la Bande Rhénane Nord pour certains types d'achats. D'où également un enjeu de complémentarité des développements dans la Bande Rhénane Nord avec ceux des territoires limitrophes.

Le territoire dispose de quelques études commerciales (en vue du DAC adopté en 2013, dossier CDAC, Opérations Collectives de Modernisation…). Il convient de prévoir un meilleur suivi dans un contexte global de risque de friches commerciales dans les prochaines décennies. Ces études peuvent se faire à l'échelle du SCoT ou des EPCI dont la compétence commerce a été précisée en décembre 2018.

Action 4.3. Maintenir la filière de la poterie

Il convient de soutenir le maintien de cette activité en difficulté concernant l'artisanat, la poterie. Selon le registre des entreprises de la CMA, dans le territoire de la Bande Rhénane Nord, la fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental (NAFA 2341ZZ) au 1er janvier 2018 concerne 18 entreprises, compte 65 salariés. 55% des chefs d'entreprise ont plus de 55 ans ; 13 ont le titre d'Artisan et 2 le titre d'Artisan Maitre.

Le développement marketing, l'innovation - design et la formation professionnelle constituent des enjeux importants.

Le développement d'une stratégie harmonisée afin d'accompagner la création-transmission-reprise des entreprises artisanales ;

La préparation de l'artisanat du futur : faciliter l'intégration des innovations, intégrer les dimensions liées au développement durable, ouvrir l'artisanat au numérique (notamment par le conseil, la formation et le soutien à l'investissement), favoriser l'obtention des labellisations et des certifications parfois indispensables pour accéder à certains marchés ;

L'obtention de soutiens financiers pour des projets de développement : soutien aux investissements matériels (outil productif) et immatériels (R&D, conseil, études, etc.) ;

L'accroissement du développement commercial des entreprises artisanales, par exemple par un accès facilité aux marchés publics, aux marchés transfrontaliers, aux salons spécialisés, etc.

Sous Action 4.3.1. : Aide à l'obtention de l'IGP pour faire face à la concurrence asiatique

L'action a pour objectifs de

– Garantir la qualité et les caractéristiques du produit et du savoir-faire dont l'origine géographique est valorisée
– Mettre en valeur des techniques de fabrication et des traditions associées au lieu d'origine
– Sauvegarder des entreprises et des emplois

Dans la lutte contre la concurrence des produits asiatiques, la piste de l'Indication Géographique Protégée de produits Industriels et Artisanaux (IGPIA) est essentielle : elle peut sauver des entreprises ; sans cette protection certaines entreprises ne peuvent survivre.

Les bénéfices attendus sont multiples :

→ Garantie des pouvoirs publics sur la qualité et l'authenticité des produits
→ Responsabiliser les actes d'achats
→ Augmenter la valeur-ajoutée des produits pour les artisans
→ Avoir un savoir-faire reconnu
→ Avoir une meilleure protection contre la concurrence déloyale
→ Pour les collectivités : protection du patrimoine local, redynamisation du territoire, attractivité économique et touristique, notoriété générale

Sous Action 4.3.2. Accompagnement dans la démarche collective

L'enjeu est de faciliter l'intégration des innovations, intégrer les dimensions liées au développement durable, ouvrir la poterie au numérique (notamment par le conseil, la formation et le soutien à l'investissement), favoriser l'obtention d'autres labellisations et de certifications parfois indispensables pour accéder à certains marchés.

L'action pourra s'inscrire dans des dispositifs et dans un plan d'actions global de l'association en faveur de la sauvegarde de la poterie. D'un point de vue général il y a un besoin de cette filière de type « ingénieur méthodes » et/ou « chef de produits » pour soutenir l'association et ses adhérents après l'obtention de l'IGP.

Sous Action 4.3.3. Soutien à la communication et à des manifestations des métiers d'art après l'obtention de l'IGP (communication de lancement)

La communication se fera de manière coordonnée avec les actions de promotion touristique. Néanmoins l'association des potiers envisage d'organiser des manifestations à caractère économique et de métiers d'art pour faire la promotion de leur savoir-faire et de l'IGP. Une

manifestation d'envergure serait à inscrire dans la cadre des manifestations organisées par la Région sur les métiers d'art

Un soutien technique régional est en cours.

ENJEU 5 – MISE EN ŒUVRE DE LA DECLINAISON DU PLAN CLIMAT

Rubrique(s) concernée(s) :

Accompagnement des transitions notamment numérique, écologique et énergétique (dont la digitalisation et l'écologie industrielle territoriale)

Transition énergétique

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin réalise de nombreuses actions en terme de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique sans pour autant l'inscrire aujourd'hui dans un Plan Climat alors que la communauté de communes de la Bande Rhénane a lancé l'élaboration d'un PCAET règlementaire qui sera approuvé d'ici septembre 2019.

En juin dernier le comité syndical du PETR s'est engagé vers la mise en place d'un Plan Climat à l'échelle de la Bande Rhénane.

Le Plan Climat règlementaire actuellement dans sa phase d'élaboration d'un Plan d'actions Citoyen dégage de nombreuses pistes qu'il conviendra de soumettre à la validation par les élus. Outre la volonté de concentrer géographiquement les industries et éviter la démultiplication des sites (ZAE), **on a par exemple les actions suivantes (validés d'ici sept. 2019)** :

- Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat : accompagner, soutenir les entreprises sur la possibilité de réaliser un bilan carbone, assorti de préconisations – voir les accompagner dans leur mise en œuvre.
- Se mettre en relation régulière avec la Chambre de commerce et d'Industrie, l'Ademe, la Région, et tous les acteurs de la transition écologique travaillant avec le monde économique
- Soutenir et accompagner la mise en place d'un Club RSE local, informer…
- Inciter les entreprises à limiter l'éclairage.
- Mettre en place une filière pour le recyclage des palettes.
- Mettre en place une filière pour la méthanisation des déchets organiques professionnels.
- Initier des Plans de déplacement interentreprises dans les ZA.
- Sensibiliser les entreprises, et notamment les commerces, au respect de la loi sur l'extinction nocturne des enseignes, des bureaux et des magasins – et étendre cette sensibilisation à 'éclairage des parkings de la grande distribution.
- Développer les espaces de services mutualisés (restauration, bureaux et salles de réunion partagés...
- Faire en sorte que les entreprises choisies pour les futures ZA soient le plus possible neutres en carbone ;
- végétalisation, panneaux solaires et pourquoi pas méthanisation
- Aide les entreprises locales à développer une économie circulaire, à l'échelle du territoire.
- Valoriser les efforts engagés par les entreprises locales, et soutenir l'économie verte.
- Recenser les entreprises qui agissent pour l'innovation durable (membres de Idee Alsace…)
- Agir pour les nouvelles énergies, auprès du secteur industriel et commercial

- Sur la base du cadastre solaire réalisé, contacter les entreprises – et les exploitants agricoles - dont les bâtiments peuvent héberger des équipements photovoltaïques, et leur proposer des solutions adaptées.
- Mener la réflexion sur les conditions nécessaires pour réaliser les zones d'activité des zones d'excellence environnementale, et de production énergétique.
- Gestion des déchets : méthanisation / mise en place d'une déchetterie pour les entreprises.
- Etc…

Il convient également de soutenir et de **convaincre ES sur la mise en place d'une deuxième turbine au barrage hydroélectrique de Gambsheim** et le **développement de Roquette Frères sur la géothermie à eau profonde** comme développement futur.

La Région pourra soutenir les actions des EPCI convergennt vers la mise en œuvre du SRADDET et mobilisant une ou plusieurs entreprises.

Le soutien régional s'inscrira dans le cadre de Climaxion, programme conjoint Région Grand Est / ADEME pour les démarches d'EIT, d'économie circulaire, d'efficacité énergétique des procédés ou de développement des énergies renouvelables. L'accompagnement des entreprises se fera également dans le cadre du plan régional pour l'industrie du futur.

– accompagnement des entreprises industrielles : **ateliers de détection d'opportunités Economie circulaire, réalisation de bilan carbone, accompagnement ISO26000. Cette action pourrait être réalisée avec l'action de structures porteuses de compétences (Idée Alsace…).**

Transition écologique, gestion des risques

Les trois enjeux majeurs sur le territoire concernent la ressource sol, le fonctionnement hydraulique et le fonctionnement écologique. Plus de 130 entreprises sont concernées par le risque inondation et donc soumises à des contraintes dans leur souhait de développement ; le maintien ou le développement de ces entreprises notamment les entreprises internationales peuvent potentiellement être remis en question ce qui nécessite une action conjointe ou globale pour solutionner au mieux par la recherche de solutions adéquates pour éviter/réduire/compenser.

Il est prévu d'inscrire également cette action dans la démarche Territoire d'industrie en cours (axe « simplifier »).